

ACCORD MESURES SALARIALES DE BRANCHE

FO RTE VOUS DÉFEND

+ Vous êtes
TOUS CONCERNES

Nous avons **négocié et obtenu** pour tous les agents des IEG : **une AUGMENTATION DES SALAIRES** afin de **compenser** en partie **l'inflation**.

NOUVEAUTE : une augmentation du SNB (Salaire National de Base) **complétée par un plancher d'augmentation minimale** pour les rémunérations les moins élevées.

C'est pourquoi FO signe cet accord « mesures salariales » de Branche.

LA SUITE : l'ouverture en novembre de la négociation d'entreprise !

RAPPEL

SALAIRE

=

SNB

×

Coefficient hiérarchique

×

Majoration ancienneté

×

Majoration résidentielle

÷

100

EN CHIFFRES

Augmentation du salaire pour tous **+** Augmentation annuelle min. garantie

SNB + 1%
au 1^{er} juil. 22

Au lieu du
1^{er} oct. 22

+

SNB + 2,3%
au 1^{er} janv. 23

**Équivalent
1 NR
pour tous**

SI
le montant annuel
de l'augmentation
est

à 1 040 €
Brut par an

NR 40 à NR 200

Plancher garanti
1 040 € Brut / an

=

80 €
Brut par mois

Vos revendications nous intéressent : FO-RTE@rte-france.com

VOUS APPRÉCIEZ FO

SOUTENEZ FO

VOTEZ FO EN 2023